



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CLOTILDE-DE-HORTON
M.R.C. ARTHABASKA

Le conseil de la municipalité de Sainte-Clotilde-de-Horton siège en séance ordinaire en date du 9 septembre 2025, à 19 h au bureau municipal situé au 17, route 122 à Sainte-Clotilde-de-Horton

À laquelle sont présents :

Madame Julie Ricard	Mairesse
Monsieur Patrice Pinard	Conseiller siège n° 1
Madame Marlène Langlois	Conseillère siège n° 2
Madame Sarah Lamontagne	Conseillère siège n° 3
Monsieur Richard Gélinas	Conseiller siège n° 4
Madame Mélanie Guenet	Conseillère siège n° 5
Monsieur Manuel Bournival	Conseiller siège n° 6

Est aussi présent : Monsieur Michael Bernier, directeur général et greffier-trésorier.

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SESSION
 - 1.1 Remise des bourses aux étudiants ayant effectués un stage au camp de jour 2025 ;
 - 1.2 Compte-rendu de la mairesse.
2. SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION
3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 AOÛT 2025
5. FINANCE
 - 5.1 Autorisation des comptes à payer.
6. ADMINISTRATION
 - 6.1 Demande de la Fabrique Marguerite Bourgeoys ;
 - 6.2 Changement du responsable pour Service Canada ;
 - 6.3 Autorisation d'inscription pour Stéphanie Roy ;
 - 6.4 Renouvellement de l'adhésion à Copernic ;
 - 6.5 Demande de la fondation CLSC Suzor-Côté ;
 - 6.6 Nomination du responsable et gestionnaire principal du compte entreprise à Revenu Québec pour l'ensemble des services ;
 - 6.7 Cessation de contrat avec Microtec informatique ;
 - 6.8 Demande de gratuité de l'organisme Équijustice Arthabaska/Érable ;
 - 6.9 Déplacement du congé de la journée nationale de la vérité et de la réconciliation ;
 - 6.10 Désignation des personnes autorisées à signer les permis de feu, de vente de garage et contrats de location ;
 - 6.11 Achat équipements pour le centre communautaire ;
 - 6.12 Achat d'équipements informatiques.
7. SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE
 - 7.1 Autorisation de la mise à jour du plan de mesure d'urgence.

8. TRANSPORT ET VOIRIE
 - 8.1 Autorisation de présenter une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale – volet redressement – Sécurisation ;
 - 8.2 Autorisation d'achat des produits pour effectuer le traitement de fissures ;
 - 8.3 Autorisation d'achat de pierre 0-¾ ;
 - 8.4 Autorisation d'achat de fluorescent DEL ;
 - 8.5 Autorisation de location d'un plateau élévateur ;
 - 8.6 Autorisation d'achat d'une échelle ajustable ;
 - 8.7 Autorisation d'achat des boutons presseurs pour les fontaines d'eau.
9. URBANISME
 - 9.1 Dépôt de la liste des permis du mois d'août ;
 - 9.2 Demande d'appui pour le nettoyage d'un cours d'eau.
10. HYGIÈNE DU MILIEU
11. LOISIRS
 - 11.1 Autorisation d'embauche du personnel de la patinoire ;
 - 11.2 Horaire de la patinoire 2025-2026 ;
 - 11.3 Adoption de la politique MADA et du plan d'action 2025-2028 ;
12. VARIA
13. Période de questions
14. Levée de l'assemblée

1. OUVERTURE DE LA SESSION

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président d'assemblée à 19 h.

1.1. Remise des bourses aux étudiants ayant effectués un stage au camp de jour 2025

Madame la mairesse présente les lauréats des bourses.

1.2. Compte-rendu de la mairesse

Madame la mairesse fait le compte rendu aux citoyens de ce qui a été réalisé dans le dernier mois, ainsi que les inscriptions à la salle de conditionnement physique, annonce le dévoilement de la politique MADA de la MRC d'Arthabaska le 1^{er} octobre et le premier dîner de la guignolée le 30 septembre prochain.

2. SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION 2025

Le conseil constate et mentionne que l'avis de convocation a été signifié, tel que requis par le Code municipal du Québec à tous les membres du conseil municipal.

25-0901

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE la lecture de l'ordre du jour a été faite.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé d'adopter l'ordre du jour tel que présenté et de laisser le point varia ouvert.

Proposeur : Patrice Pinard

Appuyeur : Manuel Bournival

Adopté à l'unanimité.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 AOÛT 2025

- CONSIDÉRANT QUE

le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 août 2025 qui s’est déroulée à 19 h a été remis aux élus ;
- CONSIDÉRANT QUE

celui-ci correspond aux décisions prises par les élus lors de ladite assemblée.
- EN CONSÉQUENCE,

il est proposé d’adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 août 2025 qui s’est déroulée à 19 h.

Proposeur : Richard Gélinas

Appuyeur : Sarah Lamontagne

Adopté à l’unanimité.

5. FINANCE

5.1. Autorisation des comptes à payer

- CONSIDÉRANT QUE

le Conseil prend acte de la liste des comptes payés datée du 9 septembre 2025 en vertu des dépenses incompressibles ainsi que de la délégation d’autoriser des dépenses et d’autoriser des paiements du directeur général et greffier-trésorier en conformité selon le règlement n° 118 ;
- CONSIDÉRANT QUE

la liste des comptes à payer au montant de 172 160,51 \$ en date du 9 septembre 2025 a été analysée par le personnel administratif ;
- CONSIDÉRANT QUE

la rémunération et les retenues à la source aux élus et aux employés ont été remises au conseil municipal soit pour un montant de 34 618,95 \$;
- CONSIDÉRANT QUE

le directeur général et greffier-trésorier, M. Michael Bernier confirme la disponibilité des crédits nécessaires.
- EN CONSÉQUENCE,

il est proposé que soit approuvée la liste des comptes en date du 9 septembre 2025, totalisant un montant des déboursés de 206 779,46 \$ incluant les salaires et les remises et que soit autorisé leur paiement immédiat.

Proposeur : Mélanie Guenet

Appuyeur : Marlène Langlois

Adopté à l’unanimité.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussigné, certifie par les présentes qu’il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés ci-dessus.

Signé ce 9 septembre 2025

6. ADMINISTRATION

25-0904

6.1. Demande de la Fabrique

- CONSIDÉRANT QUE

la Municipalité a reçu une requête de la Fabrique dans laquelle elle demandait à la Municipalité de participer à l’impression de 3000 photocopies couleur ayant pour objectif de sensibiliser la population sur les finances précaire de la Fabrique ;
- CONSIDÉRANT QUE

la Municipalité ne souhaite pas participer à la campagne de publipostage ;
- EN CONSÉQUENCE,

il est proposé de ne pas donner suite à la demande formulée par la Fabrique.

Proposeur : Mélanie Guenet Appuyeur : Patrice Pinard

Adopté à l’unanimité.

25-0905

6.2. Changement de gestionnaire autorisé pour Service Canada

- CONSIDÉRANT QUE

le personnel administratif de la Municipalité a changé ;
- CONSIDÉRANT QU’

il est essentiel que le directeur général et greffier-trésorier, M. Michael Bernier, ait accès à l’ensemble des services de Service Canada notamment pour le service RE-Web ;
- CONSIDÉRANT QUE

la personne nommée comme gestionnaire de la Municipalité actuellement n’est plus à l’emploi.
- EN CONSÉQUENCE

il est proposé :
 - de révoquer tous les gestionnaires autorisés au nom de la Municipalité pour les services de Services Canada ;
 - de nommer, M. Michael Bernier, comme gestionnaire autorisé par la Municipalité pour les services de Service Canada.

Proposeur : Manuel Bournival Appuyeur : Patrice Pinard

Adopté à l’unanimité.

25-0906

6.3. Autorisation d’inscription pour Stéphanie Roy

- CONSIDÉRANT QUE

la participation de l'adjointe administrative au programme de Technique en administration municipale ;
- CONSIDÉRANT QUE

les frais d'inscription du prochain cours sont de 36 \$ et payable au Cégep de La Pocatière ;
- CONSIDÉRANT QUE

le cours adjoint à la paie et aux comptes payables d’une municipalité constitue la suite de la session d’’automne 2025.
- EN CONSÉQUENCE

il est proposé :

- d’autoriser l’inscription de Stéphanie Roy, adjointe administrative au cours d’automne, adjoint à la paie et aux comptes payables d’une municipalité ;

- de déboursier les frais d’inscription pour ledit cours, soit une somme de 36 \$.

Proposeur : Richard Gélinas

Appuyeur : Marlène Langlois

Adopté à l’unanimité.

25-0907

6.4. Renouvellement de l’adhésion à Copernic

- CONSIDÉRANT QUE

l’adhésion de la Municipalité à Copernic arrive à échéance ;
- CONSIDÉRANT QUE

l’organisme Copernic est un organisme à but non lucratif qui mobilise les acteurs de l’eau et les citoyens du bassin versant de la rivière Nicolet et des bassins orphelins du sud du lac Saint-Pierre ;
- CONSIDÉRANT QUE

l’organisme accompagne les usagers et intervenants pour protéger et valoriser les ressources en eau de son territoire.
- EN CONSÉQUENCE

il est proposé :

- de renouveler l’adhésion de la Municipalité à Copernic pour un montant de 75 \$;

Proposeur : Sarah Lamontagne

Appuyeur : Marlène Langlois

Adopté à l’unanimité.

25-0908

6.5. Demande de la Fondation CLSC Suzor-Côté

- CONSIDÉRANT QUE

la Municipalité a reçu une demande de don de la Fondation du CLSC Suzor-Coté ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité ne souhaite pas utiliser des fonds publics pour effectuer un don à la Fondation CLSC Suzor-Côté.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé de ne pas donner suite à la demande de la Fondation CLSC Suzor-Côté.

Proposeur : Richard Gélinas

Appuyeur : Manuel Bournival

Adopté à l'unanimité.

25-0909

6.6. Nomination du responsable et gestionnaire principal du compte entreprise à Revenu Québec pour l'ensemble des services

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Clotilde-de-Horton est inscrite aux services électroniques du ministère du Revenu du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE ces services sont essentiels à la réalisation de plusieurs transactions avec différentes autorités gouvernementales, telles que les ministères du Revenu, des Affaires municipales, ainsi que de l'Occupation du territoire et du développement durable de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé :

QUE M. Michael Bernier, directeur général greffier-trésorier soit autorisé à signer, au nom de la Municipalité de Sainte-Clotilde-de-Horton, les documents requis pour l'inscription à clicSÉQUR et qu'il soit autorisé à :

- inscrire l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec ;
- gérer l'inscription de l'entreprise à clicSÉQUR – Entreprises ;
- gérer l'inscription de l'entreprise à Mon dossier pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin ;
- gérer l'accès au portail gouvernemental des affaires municipales et régionales (PGAMR) ;
- remplir les rôles et à assumer les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, notamment en donnant aux utilisateurs de l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration ;
- consulter le dossier de l'entreprise et à agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour

toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution de toutes les obligations fiscales ;

Il est également résolu d’autoriser le ministère du Revenu à communiquer au représentant les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaires à l'inscription à clicSÉCUR.

Proposeur : Sarah Lamontagne Appuyeur : Mélanie Guenet

Adopté à l’unanimité.

25-0910

6.7. Cessation de contrat avec Microtech

- CONSIDÉRANT QUE

la Municipalité a conclu une entente avec la compagnie RHESUS pour la sauvegarde des données du serveur ;
- CONSIDÉRANT QU’

une entente avait été conclue avec la compagnie Microtech avant celle conclue avec la compagnie RHESUS ;
- CONSIDÉRANT QUE

la Municipalité paie actuellement deux fournisseurs pour un service identique, soit la sauvegarde des données du serveur ;
- EN CONSÉQUENCE,

il est proposé de mettre fin au contrat avec la compagnie Microtech.

Proposeur : Marlène Langlois Appuyeur : Mélanie Guenet

Adopté à l’unanimité.

25-0911

6.8. Demande de gratuité de l’organisme Équijustice

- CONSIDÉRANT QUE

la Municipalité a reçu une demande de l’organisme Équijustice demandant le prêt de salle gratuitement ;
- CONSIDÉRANT QUE

le Conseil juge que cette demande peut être bénéfique pour les citoyens ayant recours à ce service ;
- EN CONSÉQUENCE,

il est proposé d’autoriser le prêt de salle gratuitement à l’organisme Équijustice sous certaines conditions, soient :

- Que l’organisme avise la Municipalité du besoin d’utilisation dès que possible ;

- Que la salle ne soit pas déjà réservée à un autre organisme.

Proposeur : Mélanie Guenet

Appuyeur : Patrice Pinard

Adopté à l'unanimité.

25-0912

6.9. Déplacement du congé de la journée nationale de la vérité et de la réconciliation

- CONSIDÉRANT QUE** les employés de la Municipalité bénéficient d'un jour férié dans le cadre de la Journée nationale de la vérité et de la réconciliation ;
- CONSIDÉRANT QUE** le congé prévu est le mardi 30 septembre 2025 et que les employés aimeraient le déplacer le lundi 29 septembre 2025 ;
- EN CONSÉQUENCE,** il est proposé de déplacer le jour férié du mardi 30 septembre au lundi 29 septembre.

Proposeur : Manuel Bournival

Appuyeur : Mélanie Guenet

Adopté à l'unanimité.

25-0913

6.10. Désignation des personnes autorisées à signer les permis de feu, de vente de garage et contrat de location

- CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité doit désigner les personnes autorisées pour l'émission des permis de feu et de vente de garage ;
- CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité doit aussi désigner la personne responsable pour l'émission des contrats de location et des contrats d'inscription à la salle de conditionnement physique ;
- EN CONSÉQUENCE,** il est proposé d'autoriser :
- L'officier municipal et Mme Stéphanie Roy comme personne autorisée pour émettre les permis de feu et les permis de vente de garage ;
- Il est également proposé d'autoriser
- L'adjointe administrative et Mme Stéphanie Roy à émettre les contrats de location et les contrats de frais d'inscription pour la salle de conditionnement physique.

Proposeur : Marlène Langlois

Appuyeur : Sarah Lamontagne

Adopté à l'unanimité.

25-0914

6.11. Achat d’équipements pour le centre communautaire

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une aide financière du fonds AgriEsprit pour l’achat d’équipements alimentaires ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit acquérir les équipements suivants :

- Un micro-ondes
- 3 cafetières de 12 tasses
- 1 cafetière de 100 tasses
- Des récipients transparents alimentaires.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé :

- d’autoriser l’achat des équipements mentionnés ci-dessus ;
- d’autoriser un montant budgétaire de 3 000 \$ pour lesdits équipements.

Proposeur : Richard Gélinas Appuyeur : Mélanie Guenet

Adopté à l’unanimité.

25-0915

6.12. Achat d’équipements informatique

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit procéder à l’achat d’équipements informatiques pour faciliter l’exercice des fonctions du directeur général adjoint soient :

- Un portable
- Un écran
- Un câble HDMI

EN CONSÉQUENCE, il est proposé :

- d’autoriser l’achat des équipements mentionnés ci-dessus ;
- d’autoriser un montant de 2 385 \$ plus les taxes applicables pour lesdits équipements.

Proposeur : Patrice Pinard Appuyeur : Mélanie Guenet

Adopté à l’unanimité.

7. SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE

25-0916

7.1. Autorisation de la mise à jour du plan de mesure d’urgence

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit effectuer certaines mises à jour au Plan de mesures d’urgence à la suite du départ et d’embauche d’employés ;

- EN CONSÉQUENCE,
- il est proposé :
- d'autoriser M. Michael Bernier, directeur général et greffier-trésorier à effectuer la mise à jour du plan de sécurité civile ;

- d'autoriser la transmission de la mise à jour au ministère concerné.

Proposeur : Manuel Bournival

Appuyeur : Marlène Langlois

Adopté à l'unanimité.

8. TRANSPORT ET VOIRIE

25-0917

8.1. Autorisation de présenter une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale – volet redressement – sécurisation

- CONSIDÉRANT QUE

le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier local et municipal dont elles ont la responsabilité ;
- CONSIDÉRANT QUE

les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL, notamment celles du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre de ce programme, et s'engagent à les respecter ;
- CONSIDÉRANT QUE

les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes sous l'autorité municipale et des travaux admissibles à l'aide financière ;
- CONSIDÉRANT QUE

seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;
- CONSIDÉRANT QUE

le bénéficiaire d'une aide financière doit faire réaliser les travaux dans les douze mois suivants la lettre d'annonce et qu'il a pris connaissance des restrictions d'accès au programme prévues à la section 1.10 des modalités qui s'appliquent ;
- CONSIDÉRANT QUE

la municipalité choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante: l'estimation détaillée du coût des travaux ;
- CONSIDÉRANT QUE

le chargé de projet de la Municipalité, M. Michael Bernier, représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier.

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé d'autoriser la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera

résiliée, et certifie que Michael Bernier est dûment autorisé à signer tout document ou entente à cet effet, y compris la convention d’aide financière, lorsqu’applicable, avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

Proposeur : Richard Gélinas

Appuyeur : Patrice Pinard

Adopté à l’unanimité.

25-0918

8.2. Autorisation d’achat des produits pour effectuer le traitement de fissures

- CONSIDÉRANT QUE** le Plan de gestion du réseau routier de Sainte-Clotilde-de-Horton prévoit d’effectuer le traitement de fissures ;
- CONSIDÉRANT QUE** cette action permet d’augmenter la durée de vie de la voie carrossable ;
- EN CONSÉQUENCE,** il est proposé :
- d’autoriser l’achat du produit pour effectuer le traitement de fissures ainsi que la location d’un compresseur nécessaire à la réalisation de cette tâche ;
 - d’octroyer un budget de 4 000 \$ incluant les taxes applicables.

Proposeur : Marlène Langlois

Appuyeur : Sarah Lamontagne

Adopté à l’unanimité.

25-0919

8.3. Autorisation d’achat de pierre 0 ¾

- CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité Sainte-Clotilde-de-Horton effectue régulièrement des travaux sur des chemins en gravier ;
- CONSIDÉRANT QU’** il est nécessaire d’avoir de la pierre en réserve pour l’entretien et la réparation des chemins municipaux ;
- EN CONSÉQUENCE,** il est proposé :
- d’autoriser l’achat et la livraison d’un camion 10 roues de pierres 0 ¾ ;
 - d’octroyer un montant budgétaire de 550 \$ pour l’achat et la livraison de la pierre.

Proposeur : Manuel Bournival

Appuyeur : Richard Gélinas

Adopté à l’unanimité.

25-0920

8.4. Autorisation d'achat de fluorescents DEL

- CONSIDÉRANT QUE** les fluorescents du garage municipal ne fonctionnent plus ;
- CONSIDÉRANT QU'** il est nécessaire d'avoir un éclairage optimal dans le garage municipal.
- EN CONSÉQUENCE,** il est proposé :
- d'autoriser l'achat de fluorescents DEL ;
 - d'octroyer un montant de 350 \$ plus les taxes applicables pour l'achat desdits fluorescents.

Proposeur : Mélanie Guenet

Appuyeur : Sarah Lamontagne

Adopté à l'unanimité.

25-0921

8.5. Autorisation de location d'un plateau élévateur

- CONSIDÉRANT QUE** les fluorescents du garage municipal ne fonctionnent plus ;
- CONSIDÉRANT** la hauteur du plafond dans le garage municipal, il est nécessaire de louer un plateau élévateur pour le changement des fluorescents.
- EN CONSÉQUENCE,** il est proposé :
- d'autoriser la location d'un plateau élévateur ;
 - d'octroyer un montant de 500 \$ plus les taxes applicables pour la location dudit équipement.

Proposeur : Marlène Langlois

Appuyeur : Manuel Bournival

Adopté à l'unanimité.

25-0922

8.6. Achat d'une échelle ajustable

- CONSIDÉRANT QUE** Certains travaux effectués par les employés des travaux publics se font sur un terrain inégal ;
- CONSIDÉRANT QU'** il est essentiel d'avoir le bon équipement pour assurer la sécurité ;
- CONSIDÉRANT QUE** l'achat d'une échelle avec les pattes ajustables est nécessaire pour assurer la stabilité lors de certains travaux sur des surfaces inégales.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé :

- d'autoriser l'achat d'une échelle avec pattes ajustables pour un montant de 275 \$ plus les taxes applicables.

Proposeur : Patrice Pinard Appuyeur : Mélanie Guenet

Adopté à l'unanimité.

25-0923 8.7. Autorisation d'achat des boutons pressoirs pour les fontaines d'eau

CONSIDÉRANT QUE certains boutons pressoirs pour les fontaines d'eau sont hors d'usages et que certains ne fonctionnent pas de façon optimale ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité veut corriger la situation actuelle.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé :

- d'autoriser l'achat des boutons pressoir pour les fontaines d'eau ;
- d'octroyer un budget de 450 \$ plus les taxes applicables pour l'achat des boutons pressoirs.

Proposeur : Mélanie Guenet Appuyeur : Marlène Langlois

Adopté à l'unanimité.

9. URBANISME

9.1. Dépôt de la liste des permis du mois d'août

Le conseil municipal constate et mentionne que le directeur général et greffier trésorier, Michael Bernier, dépose le rapport des permis du mois d'août 2025.

25-0924 9.2. Demande d'appui pour le nettoyage du cours d'eau sans nom de la branche n° 14

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une demande du propriétaire au 1881, 12^e Rang pour le nettoyage du cours d'eau sans nom de la branche n° 14 sur une distance de 120,3 mètres ;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire s'engage à effectuer les travaux et d'assumer les coûts d'entretien liés à sa demande ;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire s'engage à effectuer les travaux conformément aux exigences de la MRC d'Arthabaska pour la réalisation des travaux ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé :

- que le préambule fasse partie intégrante de ladite résolution ;
- d'appuyer la demande du propriétaire du 1881, 12 Rang pour le nettoyage du cours d'eau sans nom de la branche n° 14 sur une distance de 120,3 mètres.

Proposeur : Richard Gélinas Appuyeur : Manuel Bournival

Adopté à l'unanimité.

10. HYGIÈNE DU MILIEU (sans sujet)

11. LOISIRS

25-0925

11.1. Autorisation d'embauche du personnel de la patinoire

Madame Julie Ricard se retire pour ce point en raison d'un conflit d'intérêts.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite procéder à l'embauche du personnel de la patinoire ;

CONSIDÉRANT QUE la coordonnatrice aux loisirs, Élisabeth Boucher, a retenu cinq (5) personnes, soient :

- Ema-Rose Silverio Ricard
- Benjamin Rondeau
- Jake Cusson
- Félix Lemire
- Dédrick Jacques

EN CONSÉQUENCE, il est proposé :

- de procéder à l'embauche desdites personnes ;
- d'établir les conditions de travail pour chacun des employés selon la politique salariale en vigueur.

Proposeur : Mélanie Guenet Appuyeur : Manuel Bournival

Adopté à l'unanimité.

25-0926

11.2. Horaire de la patinoire 2025-2026

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite augmenter le nombre d'heures d'ouverture de la patinoire pour la saison 2025-2026 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé :

- d’approuver le nouvel horaire pour la saison 2025-2026 soit :

Dimanche	10 h à 21 h
Lundi	17 h 30 à 21 h
Mardi	17 h 30 à 21 h
Mercredi	17 h 30 à 21 h
Jeudi	17 h 30 à 22 h
Vendredi	17 h 30 à 22 h
Samedi	10 h à 22 h

Proposeur : Patrice Pinard Appuyeur : Manuel Bournival

Adopté à l’unanimité.

25-0927 11.3. Adoption de la politique Mada et du plan d’action 2025-2028

- CONSIDÉRANT QU’**

en vertu de la résolution 23-09-23, adoptée lors de la séance du conseil du 12 septembre 2023, la Municipalité a convenu de participer à la démarche collective Municipalité amie des aînés (MADA) de la MRC d’Arthabaska, avec 15 autres municipalités ;
- CONSIDÉRANT QUE**

la Municipalité de Saint-Clotilde-de-Horton est en démarche pour renouveler son accréditation en tant que Municipalité amie des aînés depuis mai 2024, à la suite de la réponse positive du Secrétariat aux aînés du ministère de la Santé et de Services sociaux reçu le 28 mars 2024;
- CONSIDÉRANT QU’**

en vertu de la résolution numéro 24-03-23, adoptée à la séance du 12 mars 2024, la Municipalité de Sainte-Clotilde-de-Horton a autorisé la création d’un comité MADA dans le cadre de la démarche ;
- CONSIDÉRANT QU’**

un sondage a été distribué en septembre et qu’une consultation citoyenne a eu lieu le 3 novembre 2024 dans la municipalité et que les données ont été recueillies et analysées;
- CONSIDÉRANT QUE**

la Municipalité entend offrir à sa population aînée une qualité de vie et un milieu de vie améliorés et s’engage à prendre tous les moyens possibles pour favoriser le bien-être des personnes aînées ;
- CONSIDÉRANT**

les recommandations du comité local MADA.

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé :

- que ce conseil adopte la Politique MADA 2025-2028 de la Municipalité de Sainte-Clotilde-de-de-Horton et son plan d’action ;
- que la direction générale, ou toute personne que la direction générale désignera à cette fin, soient autorisée au nom de la Municipalité de Sainte-Clotilde-de-Horton, à signer tout document nécessaire à l’exécution de la présente résolution ;
- que la Politique MADA de la Municipalité sera lancée et dévoilée le 25 novembre 2025.

Proposeur : Mélanie Guenet

Appuyeur : Marlène Langlois

Adopté à l’unanimité.

12. VARIA

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

25-0928

14. LEVÉE D’ASSEMBLÉE

Il est proposé de levée l’assemblée à 20 h 13

Proposeur : Richard Gélinas

Appuyeur : Mélanie Guenet

Adopté à l’unanimité.

SIGNÉ

Julie Ricard, mairesse

SIGNÉ

Michael Bernier, directeur général et greffier-trésorier

Je, Julie Ricard, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature pour moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code municipal du Québec et renonce à mon droit de veto. La mairesse a pris connaissance de toutes les résolutions qui précèdent et est en accord. En conséquence, elle n’exercera pas son droit de veto.

SIGNÉ

Julie Ricard, mairesse

COMPTES PAYES			
PAR PRELEVEMENT			
450	HYDRO-QUÉBEC (049)	ELECTRICITÉ CENTRE COMMUNAUTAIRE	569.20
451	ACCEO SOLUTION INC.	FRAIS TRANSFERT AOÛT2025	25.49
452	DESJARDINS	RVER AOÛT 2025	824.12
453	HYDRO-QUÉBEC (049)	ÉLECTRICITÉ CHALET DE SERVICES	248.15
454	HYDRO-QUÉBEC (304)	ÉLECTRICITÉ DISTRIBUTION	2 205.59
455	HYDRO-QUÉBEC (510)	ECLAIRAGE DES RUES	1 417.13
456	BENEVA ASSURANCE	ASSURANCE COLLECTIVE	2 612.08
457	MINISTÈRE DU REVENU	DAS AOÛT 2025	8 457.60
458	AGENCE DE REVENU DU CANADA	DAS RÉGULIER AOÛT 2025	139.96
459	AGENCE DE REVENU DU CANADA	DAS RÉDUIT AOÛT 2025	2 797.91
460	GROUPE MASKATEL QUÉBEC SEC	TELEPHONE, CENTRE ADMINISTRATIF	187.33
461	GROUPE MASKATEL QUÉBEC SEC	TÉLÉPHONE, BIBLIO.	58.68
462	GROUPE MASKATEL QUÉBEC SEC	TÉLÉPHONE, STATION D'EAU	146.70
463	GROUPE MASKATEL QUÉBEC SEC	TÉLÉPHONE, CENTRE COMMUNAUTAIRE	56.85
464	VIDEOTRON SENC	TELEPHONE CELLULAIRE	213.89
465	VISA	FRAIS POSTE, COPIE SECURITE	105.93
TOTAL DES RETRAITS PREAUTORISES			20 066.61
	SALAIRES ELUS	PÉRIODE 2 DE 4	14 412.72
	SALAIRES	PÉRIODE 32	4 731.67
	SALAIRES	PÉRIODE 33	5 322.53
	SALAIRES	PÉRIODE 34	4 801.37
	SALAIRES	PÉRIODE 35	5 350.66
TOTAL DES DÉBOURSÉS SALAIRES			34 618.95
CHEQUES			
11323	JULIE LACOURSIÈRE	REMBOURSEMENT NON-RÉSIDENT	564.04
11324	VENESSA WHITE	REMBOURSEMENT NON-RÉSIDENT	525.00
11325	ASPHALTE RDA	ASPHALTE, VOIRIE	2 835.08
11326	ELISABETH BOUCHER	FRAIS DÉPLACEMENT	591.00
11327	CENTRE SERV. SCOLAIRE DES BOIS-FRANCS	CONTRIB. SALLE D'ENTR., LOC. BIBLIO	43 067.17
11328	EXCAVATION GAÉTAN DESLANDES	NIIVELLAGE RG 3 NORD	891.06
11329	GARAGE JULES ALLARD INC.	BATTERIE TRACTEUR, VOIRIE	165.98
11330	RENAUD-BRAY	LIVRES, BIBLIO	287.22
11331	LOCATION D'OUTILS GGL INC.. MINI	FIL COUPE HERBE	120.11
11332	NOTRE-DAME-DU-BON CONSEIL VILL	CONTRIBUTION INCENDIE	19 696.44
11333	SANI-SÉCUR G.D.	FOURNITURE CENTRE COMMUNAUTAIRE	338.10
11334	LES SERRES LAMBERT INC.	TOURBE, PARC LANDRY	112.48
TOTAL DES CHEQUES			69 193.68
PAIEMENTS ÉLECTRONIQUES			
1083	PELOUSE 2AS	VERSEMENT ENTRETIEN PELOUSE 2 DE 3	5 269.69
1084	LOISIRS SAINTE-CLOTILDE-DE-HORTON	VERSEMENT CONTRIBUTION 3 DE 3	7 169.00
1085	ELYSANNE PELLETIER	REMBOURSEMENT NON-RESIDENT	3 300.00
1086	BUROPRO	CONTRAT FRAIS PHOT, LIVRES AOÛT 2025	584.28
1087	CONDOR CHIMIQUES INC.	COLASSE, VOIRIE	343.21
1088	MARTHE DÉSILETS	ALLOCATION ET FOURNITURE	2 021.79
1089	ÉNERGIE SONIC	PROPANE	61.60
1090	EUROFINS ENVIRONEX	TEST D'EAU	317.91
1091	9302-3703 QUÉBEC INC.	ESSENCE	957.07
1092	GARAGE MICHEL BACHAND ENR.	CHANGEMENT D'HUILE	135.51
1093	LAMBERT & GRENIER ENR.	RÉPARATION ENTRÉE CHARTIÈRE	11 790.69
1094	MRC D'ARTHABASKA	COL., ET TRANSPORT VIDANGES JUILLET	40 406.14
1095	MARQUAGE ET TRAÇAGE DU QUÉBEC	MARQUAGE LIGNES RUES	3 759.06
1096	PRO CIE NET INC	ENTRETIEN AOÛT, CIRAGE CENTRE COM.	3 156.07
1097	RHESUS INC.	TRANSFERT SERVEUR ET FOURNITURE	2 675.64
1098	GROUPE COLAS QUÉBEC INC.	ASPHALTE, VOIRIE	805.71
1099	SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES	FRAIS POSTE	111.53
1100	THOMAS CAYA (1982) INC.	FOURNITURE LOISIR ET VOIRIE	35.32
TOTAL PAIEMENTS ÉLECTRONIQUES			82 900.22
GRAND TOTAL			206 779.46